



DECLARATION AU CRUNSS (Conseil Régional de l'UNSS) du 10/12/2020

Mesdames, Messieurs,

En cette période de crise sanitaire, de confinement et d'interdictions de se rassembler, **l'école est le dernier lieu où la pratique d'une activité physique et sportive encadrée est possible**, à l'occasion des cours d'Education Physique et Sportive et des activités de l'Association Sportive des établissements scolaires.

Malgré un protocole sanitaire proposé le 2/11/2020 et des « Repères pour l'organisation de l'EPS en contexte Covid-19 » élaborés par l'Inspection Pédagogique Nationale paru le 19/11/2020, l'interprétation de ces restrictions de fonctionnement des groupes, notamment dans le but de limiter le brassage des élèves, implique un certain nombre **d'incohérences dans les possibilités de fonctionnement des AS et de leur organisation**.

Ainsi certaines collectivités interdisent l'accès aux installations sportives, certaines directions des services académiques suspendent le fonctionnement d'AS et certains Chefs d'Etablissements, Président d'AS s'opposent au fonctionnement de celle-ci.

Certes, une réponse unique aux différentes problématiques rencontrées dans chaque établissement est impossible du fait de la diversité des situations rencontrées mais une certaine souplesse peut être envisagée au regard des possibilités d'aménagement de l'espace que peuvent offrir les installations sportives utilisées, la constitution des groupes et l'organisation des établissements.

Nous souhaiterions savoir à ce jour combien d'AS ne fonctionnent pas ?

Et nous souhaiterions avoir des réponses sur notre demande du dernier CR UNSS sur le nombre de collègues n'assurant pas leur forfait ?

Le bon sens doit prévaloir dans l'intérêt des élèves licenciés, afin d'assurer la préservation de leur **santé physique et mentale** en luttant contre la **sédentarité** et éviter le **décrochage des Activités Physiques sportives et Artistiques**.

L'OMS préconise 1 heure d'activité physique par jour. On en est loin alors que c'est un enjeu de santé publique et de réduction des inégalités. **Ce n'est pas des annonces de « bouger 30 minutes par jour » ou la mise en place du 2S2C qui permettront de répondre à ces enjeux**. Il faut permettre à tous les élèves quelque soit leur milieu social d'avoir une activité physique encadrée, leur permettre de rentrer dans une culture physique ambitieuse.

Le sport scolaire tout comme l'EPS peuvent y répondre, si on leur donne les moyens de fonctionner.

Nous demandons donc, à notre Inspection Pédagogique Régionale d'EPS, d'accompagner les équipes en difficulté dans le fonctionnement de leur AS pour éviter les interprétations locales, sources de conflits.

Les instances et réunions UNSS ont également été perturbées. Les instances nationales se sont toutes tenues pour leur part mais, elles aussi, ont été adaptées. Dans notre académie, certains CD

UNSS n'ont pas encore eu lieu et nous demandons qu'ils aient lieu pour avoir une carte du Sport Scolaire à jour lors de notre prochain CR UNSS.

Les postes EPS (- 8 sur l'académie Aix- Marseille dont – 6 pour le 13) Cela a forcément une incidence sur le nombre d'animateurs d'AS : suppressions, postes gelés, pb de stagiaires affectés dans des établissements où il n'y a qu'un ou 2 collègues et rappeler qu'ils ne font l'AS que jusqu'au mois de février.

Les couplages de BMP en fin d'année : La multiplication des BMP dans les établissements entraînent des couplages à 3 voir 4 établissements.

Grâce à l'action du SNEP les couplages sur 4 établissements ont été supprimés mais les services n'ont pas voulu revenir sur les couplages sur 3 établissements qui deviennent trop fréquents alors qu'ils étaient à la marge jusqu'à l'an dernier. Cela met des collègues en difficulté notamment dans la mise en place de l'AS.

En effet, malgré l'engagement des services de prévoir lors de ces couplages le forfait d'AS dans le service du TZR ou du contractuel, nous avons dû intervenir sur une dizaine de situations où les forfaits n'étaient pas prévus.

Ces forfaits ont été attribués tardivement suite à notre intervention générant des heures supplémentaires pour des collègues déjà surchargés par un service sur 3 établissements.

Nous signalons qu'à ce jour des forfaits ne sont toujours pas attribués notamment dans le Vaucluse.

Nous souhaitons donc que les services vérifient en amont des couplages la présence des forfaits dans les services et que les couplages se limitent à 2 établissements.

Le mercredi après-midi et la réforme lycée et Bac.

Le SNEP demande que tous les établissements qui ont cours les mercredis après-midi en informe le syndicat pour établir un bilan sur les conséquences de la réforme des lycées.

Cette réforme a notamment posé de réels problèmes lorsque les lycées ont souhaité alléger les effectifs dans ce contexte de crise sanitaire.

Quid des Collèges ?

Le nouveau PNDSS 2020-2024.

Ila été adopté à l'AG du mois de juin. Des réunions de travail pour l'élaboration des nouveaux PDDSS et PADSS doivent être organisées dès cette année. Le SNEP-FSU et les élus des AS y participeront activement bien évidemment.

Nous vous remercions pour votre écoute et votre attention